

Un cap pour la souveraineté à concrétiser dans l'électrification de la France !

12 février 2026

L'UFE prend acte des annonces du Premier ministre fixant la Programmation pluriannuelle de l'énergie 2025-2030 et 2031-2035, qui donne enfin un cap à la filière industrielle que nous représentons.

Après plusieurs années de travaux préparatoires et de concertations impliquant une pluralité d'acteurs : entreprises, industriels, ainsi que des élus locaux et nationaux, l'Union Française de l'Electricité (UFE) prend acte des annonces ce jour du Premier ministre, fixant la troisième Programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE3).

Attendue par la filière électrique - une industrie à part entière inscrite dans une dynamique de temps long et représentant 300 000 emplois directs et indirects en France - la PPE3 doit permettre de renforcer la souveraineté énergétique et industrielle de la France, et de créer les conditions nécessaires à l'investissement et à l'anticipation. L'Union Française de l'Électricité sera vigilante à ce que ce cadre permette de préserver et de consolider l'atout stratégique majeur que représente l'électricité française : décarbonée, fiable, disponible et compétitive.

Les bouleversements géopolitiques rappellent l'impératif d'agir en faveur de notre indépendance énergétique. Aujourd'hui, la France reste dépendante à 60 % des énergies fossiles dont les importations pèsent chaque année environ 60 milliards d'euros, faisant de l'énergie le premier secteur du déficit de notre balance commerciale. Dans le même temps, notre pays a enregistré un record d'exportation de 92,3 TWh d'électricité en 2025, seule énergie contribuant positivement, et de façon structurelle, à cette balance. Cependant, derrière ce record se cache un paradoxe : exporter massivement une électricité décarbonée et compétitive, issue du nucléaire et des énergies renouvelables tout en continuant d'importer des combustibles fossiles, onéreux, pour couvrir une part trop importante de nos consommations énergétiques quotidiennes. Cela souligne la nécessité d'une action planifiée pour substituer les combustibles fossiles par l'électricité dans les secteurs de l'industrie, du bâtiment et de la mobilité. En 2025, 95 % de l'électricité produite en France était décarbonée, un atout majeur pour engager une rupture dans l'électrification de nos usages.

L'UFE salue tout particulièrement l'introduction d'un chapitre dédié à l'électrification des usages, qui consacre une rupture indispensable : substituer massivement les énergies fossiles par une électricité décarbonée, produite en France, dans les secteurs clés que sont l'industrie, la mobilité et le bâtiment.

À cet égard, l'UFE a publié en décembre dernier un plan d'électrification ambitieux, structuré autour de 10 piliers et décliné en 50 mesures pragmatiques, destiné à éclairer les choix publics et à accélérer concrètement cette trajectoire.

Convaincue que le plan d'électrification annoncé par le Gouvernement est indispensable pour atteindre l'objectif minimum de 34 % d'électricité dans la consommation finale d'énergie d'ici 2030, l'UFE s'engagera avec exigence dans les groupes de travail annoncés par le Gouvernement, en y apportant toute son expertise.

En matière de production, la prolongation du parc nucléaire existant, le développement de nouveaux réacteurs et la reconnaissance du rôle des énergies renouvelables représentent des leviers essentiels pour soutenir cette transformation. Parallèlement, le développement des flexibilités – notamment à travers le pilotage de la demande et le stockage, tout comme les investissements dans les réseaux – seront cruciaux pour garantir la résilience du système électrique.

Afin de contribuer à cet objectif, le renforcement des dispositifs d'accompagnement, tels que les certificats d'économies d'énergie (CEE), devra contribuer à économiser davantage d'énergies fossiles et à accélérer le déploiement des usages électriques. Il est primordial de disposer de dispositifs stables et efficents, pleinement alignés sur les ambitions de la PPE3 et explorant tous les gisements accessibles économiquement. Électrifier est une condition indispensable de la protection des consommateurs, particuliers comme professionnels.

La réussite de cette transformation suppose également un véritable choc fiscal, impliquant une baisse de la fiscalité pesant sur l'électricité, levier qui relève pleinement de la compétence constitutionnelle du Parlement. À cet égard, la loi de finances pour 2026 constitue une occasion manquée. Cela doit s'accompagner d'une mobilisation collective, incluant l'accompagnement et la sensibilisation du grand public à l'électrification des usages, ainsi que la garantie de l'appropriation des projets d'infrastructures dans les territoires.

L'électrification représente une opportunité historique pour notre économie et nos industries qui va bien au-delà des seuls enjeux climatiques. Elle offrira l'occasion de renforcer les filières stratégiques du pays, de créer de nouveaux emplois et de protéger les consommateurs contre la volatilité des prix des énergies fossiles.

Pour Christian Buchel, Président de l'UFE :

« La Programmation pluriannuelle de l'énergie pour les périodes 2025-2030 et 2031-2035 ouvre la voie à une rupture essentielle, que l'UFE appelait de ses vœux depuis plusieurs mois : engager une électrification massive des usages dans l'industrie, le transport et le bâtiment, en substituant aux énergies fossiles importées une électricité décarbonée, produite en France grâce au développement conjoint du nucléaire et des énergies renouvelables. Cette rupture dans l'électrification des usages représente à la fois un défi collectif et une opportunité stratégique pour renforcer notre compétitivité, notre souveraineté énergétique et industrielle, et répondre aux enjeux climatiques. Aux côtés des pouvoirs publics et des acteurs économiques, l'UFE et ses membres sont pleinement engagés pour accélérer cette transformation structurante de notre modèle énergétique et contribuera avec exigence et détermination dans les groupes de travail annoncés par le Gouvernement, en y apportant toute son expertise. »

A propos de l'Union Française de l'Électricité : L'Union Française de l'Électricité (UFE) est l'association professionnelle du secteur de l'électricité. Elle représente les entreprises de l'ensemble de la chaîne de valeur du secteur électrique français : producteurs de toutes technologies, gestionnaires de réseaux, fournisseurs d'électricité et de services d'efficacité énergétique, en passant par les opérateurs de stockage et du pilotage des consommations. Elle regroupe plus de **500 entreprises**, avec **plus de 300 000 emplois** directs et indirects sur tout le territoire français. En France et en Europe, l'UFE agit pour asseoir l'électricité comme la solution sociétale, créatrice de valeur et d'emplois, au service du renforcement de la souveraineté énergétique, de la compétitivité industrielle et du pouvoir d'achat ainsi que de la lutte contre le changement climatique. Actrice de l'intérêt général, elle s'engage pour une électrification efficiente des usages et pour lever les freins à son déploiement, en s'appuyant sur l'expertise et la collégialité.

L'UFE est membre d'Eurelectric, du MEDEF, de France Industrie ainsi que du Bureau mensuel du Plan Bâtiment Durable.

Contact presse : Union Française de l'Électricité Rudy Cluzel – Délégué général adjoint | Affaires publiques et Communication – rudy.cluzel@ufe-electricite.fr – 06 58 22 96 14